

BOYCOTT du CT de LA SOMME

Les OS devaient siéger au CT du 30/01/2018 mais c'était sans compter sur les dernières communications de l'encadrement !

Quelles préconisations pour 2018 ?

-Des collègues menacés par email de sanction pour leur solidarité hors temps professionnel au mouvement des surveillants !

L' unique mode de communication de la hiérarchie désormais ?...souriez, vous êtes filmés..

-Un agent administratif qui, un mois à l'avance, anticipe un travail auprès de sa hiérarchie pour l'effectuer avec confort de temps; se voit refuser l'exécution de cette tâche, pour finalement se la voir imposer sur une période inadaptée et ridiculement courte.

La protection hiérarchique spipienne s'effacerait-elle au gré des humeurs de la direction de l'établissement?

-Un CPIP « en suivi renforcé » et incité à rester dans son bureau !

Le confinement des agents serait-il devenu la Règle?

-Des agents administratifs menacés de sanction s'ils ne contribuent pas à un renfort hors RA tout en leur refusant lors du CT du 06/10/17 les jours compensateurs prévus par la circulaire du 27/12/2001 sur les temps de déplacements professionnels.

L'application de la Règle administrative deviendrait-elle optionnelle ?

-Des CPIP seuls pour accueillir le public à Péronne !

Seraient-ils devenus les uniques représentants du service public ?

Nous demandons de longue date une plus grande proximité, du dialogue et de la communication; nous voici au plus près, oui, mais du contrôle et des intimidations.

Les organisations syndicales considèrent avec urgence l'application de la circulaire sur les risques psycho-sociaux, en ce qu'elle est un acte d'autorité dans la forme, et un acte d'humanité dans le fond. Elle concourt au bien-être des agents et donc à la bonne santé des services qu'ils font vivre.

M. Le Président, vous qui devez être le garant de ce bien-être et non son détracteur, que faites-vous ?

Amiens, le mardi 30 janvier 2018